



Les indications écrites en vert correspondent à des ajouts d'information en plus des débats.

Etaient présents :

- BRASSART Romain, FDC 62
- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- BROQUET Dominique, SIVU Bois Machy
- BODDAERT Bertrand, chambre d'agriculture
- CHERIGIE Valérie, directrice Symcéc
- COQUET Dominique, Conchy-sur-Canche
- EVERARD Marc, GDEAM 62
- FORTIER Francis, représentant de la fédération de pêche et Président de la commission thématique
- GILLE Yves, Président du Symcéc
- LAGNIAU morgan, CA2BM
- LECLERCQ Marcel, Ligny sur Canche
- MASSART Michel, Maire de Blangy-sur-Ternoise
- MORMENTYN Annabelle, AEAP
- ROSAN Philippe, OFB
- VANQUELEF Quentin, CEN

Excusés

- ANQUEZ Benoît, DDTM 62
- DELATTRE Benoît, chambre d'agriculture

Ordre du jour :

1. Introduction
 - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
 - b. Présentation de la méthode
 - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif : « Préserver et restaurer les ZH et les connexions latérales »
 - a. Argumentaire de l'objectif
 - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
 - c. Proposition de la stratégie
3. Les propositions d'actions
 - a. Schéma d'une disposition
 - b. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience



Remarques et discussions :

Introduction :

- **Enjeu 3 : La protection et la restauration des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités**
 - Objectif 1 : Protéger, restaurer et entretenir les milieux aquatiques
 - Objectif 2 : Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
 - **Objectif 3 : Préserver et restaurer les zones humides**

Le calendrier :

- 1^{er} cycle (2022)
 - 3 réunions (une par objectif) : Juin, Octobre et Décembre
 - Présentation des propositions de dispositions
 - Définition des objectifs de chaque disposition
 - Méthode
- 2nd cycle (2023)
 - X réunions pour :
 - La validation des travaux des groupes techniques
 - La formulation des dispositions avec échéancier, maître d'ouvrage, estimation financière ...

Schéma d'une disposition :

Objectif : 1, 2 ou 3							
Titre disposition :							
Définition	Rappel de la réglementation	Code de l'environnement, code rural					
	<u>Lien avec documents de planifications</u>	- SDAGE - ...					
Mise en œuvre	<u>Territoire</u>	TOUT ou secteur					
	<u>Cible de la disposition</u>	<u>Détail des actions</u>	2026	2027	2028	2029	2030
	Symcéa	XXX					
	CEN	XXX					
	XXXX	XXXX					
	<u>Estimation financière</u>	Investissement	15 000€				
		Fonctionnement	Animateur CLE, poste à créer				
	<u>Mise en place d'un groupe de travail</u>	Oui/non					
<u>Indicateurs de suivi</u>	Nombre de réunions						



Objectif :

Le contexte des données est rappelé dans la présentation (diapo 8,9 et 10)

Séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) :

L'inventaire du SAGE fait office de référence sur le territoire même s'il demeure incomplet.

En ce qui concerne les actions de restauration des zones humides, [la calculatrice de l'ONEMA fait office de référence.](#)

Stratégie ZH 2023 :

GT Zones humides			
La délimitation de l'enveloppe	Les zones humides potentielles	ZHP non vérifiées de l'inventaire de 2018	
		ZHP du projet MNHN	
	Les zones humides effectives	Inventaire du SAGE de 2003	
		Inventaire du SAGE de 2018	
La catégorisation des enjeux	Catégories actuelles	Remarquables	
		A enjeu agricole	
		A restaurer	
		Autres enjeux	
	Catégories attendues (Volet 2 projet)	Irremplaçables	Réserves naturelles
		A enjeu agricole	Prairies humides
A restaurer		Prairies fortement anthropisées	
Améliorer la donnée sur les zones humides	Faune		
	Flore		
	Habitat		
Mettre en place un suivi	Superficie		
	Fonctionnalités		
	Actions de restauration		

La stratégie sera discutée et proposée en groupe technique une fois les résultats de l'étude du ministère envoyés.

Validation stratégie :

Le rendu du travail du groupe technique sera présenté en commission thématique

L'enveloppe des zones humides est validée d'office car il s'agit d'un porté à connaissance.
En revanche, le travail de catégorisation sera soumis à consultation des communes et des EPCI

Remarques générales :

Les milieux dunaires sont très mobiles et il est difficile d'anticiper la formation et la disparition des zones humides dans ces milieux. Il faut donc considérer que les milieux dunaires sont une vaste zone humide. Cependant, il n'y aura très peu d'impact sur ces milieux étant donné qu'ils sont déjà classés.

Une question est posée sur la catégorisation et sur les milieux que nous pouvons inclure dans la catégorie « Zones humides irremplaçables ». Pour cette dernière, le groupe technique fera des propositions de scénarios à la commission qui tranchera.

Les actions :

- **Orientation 1 : Améliorer la connaissance sur nos zones humides**

- Identifier les secteurs où une reconnexion latérale est possible

Objectif : Retrouver les fonctionnalités naturelles des annexes hydrauliques et des zones humides

Un plan des zones humides drainées de la basse vallée de la Canche via des drains souterrains gérés par les ASA est déjà disponible dans le SAGE de la Canche de 2011.

- Amender nos données ZH avec d'autres bases de données

Objectif : Avoir des données évolutives sur nos zones humides et communiquer

Il ne faut pas créer une nouvelle base de données mais inclure des données déjà existantes (CBNBL, INPN ...)
Il faut faire attention à ne pas mettre en ligne ou communiquer sur les données qui sont protégées.

Il serait plus intéressant de travailler avec l'INPN, et extraire les données inventoriées sur les zones humides du SAGE.
A propos des sciences participatives, il est possible d'organiser des actions de communication et des sorties pour identifier des espèces et les inclure dans des bases de données existantes.

- Mettre en place un suivi pour communiquer sur l'état des zones humides

Objectif : Avoir des indicateurs sur la « santé » des zones humides sur le bassin de la Canche

Pas de remarques sur cette disposition.

- **Orientation 2 : Préserver et restaurer les zones humides**

- Préserver les zones humides irremplaçables®

A propos de la catégorisation, la catégorie des zones humides irremplaçables ne peut se limiter aux périmètres de protection et il faut être aussi ambitieux que le SAGE précédent.

- Maintenir l'activité agricole en ZH



Objectif : Préserver l'élevage en zone humide à enjeu agricole en conciliant l'usage économique et écologique

La question d'inclure ou non les zones humides cultivées se posera et le groupe technique fera des propositions.
Plusieurs outils peuvent être mis en place comme des labels agricoles par exemple. Le CEN a essayé de le mettre en place mais quelques points de blocages sont apparus. En effet, les agriculteurs concernés ne travaillent pas uniquement sur des zones humides et cela rend la signature d'une charte très compliquée. Les agriculteurs ont parfois les terrains à disposition gratuitement.
Les programmes de type PMNAZH n'existent pas sur le territoire. Le CEN connaît bien le sujet de l'agriculture en zones humides.

- Elaborer un guide de bonne pratique pour la restauration de zones humides

Objectif : Préconiser les bonnes pratiques en matière de restauration

Il faudra se poser la question de la mécanisation des travaux de restauration en zone humide en demandant une éthique de l'intervention.
Ce guide permettra aussi d'avoir des actions de restauration plus ambitieuses.
Il y a aussi un travail de communication à faire auprès des élus et ajouter les fonctionnalités des zones humides.
Il faudra faire aussi attention à ce que ce guide n'encourage pas non plus l'excès de travaux en zones humides. Le principe de non-intervention pourrait entrer dans le guide comme une action de restauration.

Fait à _____ Le _____

Monsieur FORTIER Francis, Président de la commission « Gestion des milieux aquatiques » de la CLE